

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Biologistes Nouveaux et Anciens Physiologistes

Dans l'armée des chercheurs qui s'occupent plus particulièrement de l'étude des phénomènes de la vie, il s'est créé, il y a quelque temps déjà, un groupe nouveau, une école nouvelle, dont les adeptes s'intitulent spécialement *biologistes* pour se distinguer des *physiologistes* anciens. Il est de bon ton, dans ce groupe, de considérer avec un certain dédain ce qu'on appelle avec une pointe de mépris la vieille école. Il y a assez longtemps, entend-on dire à ces réformateurs, qu'on noircit des cylindres pour les gratter ensuite, qu'on coupe des nerfs pour les exciter, et qu'on soumet les liquides et les tissus de l'organisme aux expériences de la physique et de la chimie. A quoi bon s'acharner à l'exploitation d'un filon épuisé, à la culture d'un sillon stérile. Il serait facile de démontrer par des exemples concrets empruntés aux recherches des savants formés à l'école des Claude Bernard, des Paul Bert et des Chauveau, que le filon est encore riche, que le sillon donne encore une abondante moisson : mais ce serait, à mon avis, rabaisser le débat et je préfère montrer, appartenant moi-même à la vieille école, que ce n'est pas seulement pratiquement, mais encore théoriquement que nous avons raison.

L'école nouvelle entend s'en tenir, presque exclusivement, comme procédé de recherche, à l'observation. L'un des plus convaincus de ses membres écrivait récemment dans *Biologica* « qu'il se passe assez de choses sous nos yeux sans que nous ayons besoin d'intervenir dans la genèse des phénomènes », et il conclut, avec satisfaction, que l'astronomie, dans l'étude de laquelle nous n'avons jamais pu introduire la méthode expérimentale, est la plus parfaite aujourd'hui de toutes les sciences humaines ». Le fait ainsi énoncé n'est pas tout à fait exact. Il a été imaginé des expériences et construit des appareils pour l'étude des phénomènes lumineux qui accompagnent dans l'occultation d'un satellite par une planète ou l'émergence, ou la venue au contact avec le terminateur ; de même aussi pour ceux qui accompagnent les passages de Mercure et de Vénus sur le soleil. Nous pourrions rappeler enfin les expériences de Cavendish pour déterminer la masse de la Terre et celles de Janssen pour éliminer du spectre solaire les raies d'origine tellurique. Et puis, si l'astronomie n'est pas en effet ce qu'on peut appeler une science expérimentale, c'est que les sujets d'étude sont bien loin, hors de notre portée et elle est science d'observation par nécessité. Pour montrer que les expériences ne sont pas dédaignées par ceux qui peuvent les utiliser, nous rappellerons que la géologie, qui est restée longtemps confinée dans l'observation simple, n'a pas hésité à entrer nettement, depuis quelques années, dans la voie expérimentale. Les recherches des Daubrie, des Alphonse Favre, ont éclairé d'un jour nouveau les théories sur l'origine des plissements terrestres, failles et diaclases, et fourni de précieux documents pour l'étude de l'orogénie.

Nous n'entendons d'ailleurs aucunement diminuer le mérite des observateurs, d'autant que savoir voir est une des choses les plus rares et les plus difficiles qui soient ; mais à quoi bon limiter ses moyens d'étude ? Si certaines sciences sont restées d'observation, c'est que, comme nous le faisons remarquer tout à l'heure, elles ne peuvent être expérimentales, elles ne peuvent user de cette *observation provoquée*, comme dit Claude Bernard, qui est si précieuse parce qu'elle permet de faire naître à volonté, aussi souvent qu'on le désire, et avec un déterminisme parfaitement établi, des conditions dont on aurait peut-être attendu des années la réalisation, qui ne se seraient peut-être présentées jamais. Faisons donc des expériences, non « à l'aveugle », mais comme dit le Dantec dans un article de *Biologica*, auquel je faisais allusion tout à l'heure ; celles-ci ne sauraient donner aucun résultat ; mais longuement réfléchies et surtout soumises à un *criticisme* le plus rigoureux. Faisons

$$CSU \times ASD = \frac{C}{A} S \frac{D}{V}$$

ce qui veut dire, en appelant CSU une race galline à crête dentelée, et ASD une race sans crête, que leur croisement donne un produit à crête dentelée double. Accumulons donc d'abord des faits nouveaux au risque de nous faire passer pour de petits esprits à étroite envergure et estimons à un plus haut prix un fait au premier abord insignifiant, mais certain, qu'une théorie ronflante basée seulement sur le vide des hypothèses. Certains jeunes biologistes ont une tendance malheureuse à édifier de ces théories et ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que, oubliant qu'ils n'ont pas apporté l'ombre d'une démonstration, ils se basent sur elles pour l'édification de nouvelles hypothèses naturellement aussi solides que les premières. Je pourrais citer des ouvrages récents qui, sous leur apparence de rigueur, ne sont que des romans scientifiques. Il va sans dire, d'ailleurs, que ce serait mal comprendre ma pensée que de supposer que j'estime qu'il faut accumuler les faits seulement pour les faits : nous ne nous interdisons nullement de raisonner les résultats d'une expérience et d'en tirer les renseignements qu'elle comporte, mais nous voulons raisonner sur des choses tangibles et non sur des abstractions.

C'est presque toujours le cas des biologistes nouveaux qui me font l'effet de glisser sur une pente dangereuse qui nous ramènerait tout droit à la métaphysique que nous avons eu tant de peine à bannir. Ils tombent dans ce que j'appellerai l'*onomatisme*, travers qui consiste à croire qu'on a donné une explication parce qu'on a créé un mot. Ce qu'on voit éclore depuis un certain temps de *hopismes*, de *tactismes*, etc., est vraiment inimaginable. Ne soyez pas étonnés si vous voyez un gammarus nager dans un baquet en en suivant continuellement les bords, simple effet de *stéréotactisme* ou *thigmotactisme*, comme vous voudrez. Un crabe, une blatte se mettent de préférence dans les angles des récipients où on les enferme : il n'y a là rien de singulier, c'est du *goniopolisme*. Ne cherchez pas pourquoi certaines femelles diffèrent des autres dans une même espèce :

c'est de la *pacilogynie* ; je pourrais multiplier les exemples.

L'explication du travers est facile : il tient à ce que la nouvelle école biologique, au lieu de chercher le *comment* des choses, ce qui est sage, veut en expliquer le *pourquoi*, ce qui est fou. Il y a d'ailleurs, je tiens à le rappeler, d'honorables exceptions dans le parti des jeunes biologistes ; mais, si nous examinons les travaux de ceux auxquels je fais allusion, nous verrions que, bien que s'étant embarrassés, à tort à mon avis, du fatras de nombreux néologismes, ils ont suivi dans leurs recherches les vieilles méthodes. C'est donc, en fin de compte, à ces dernières, basées sur l'observation, l'expérimentation, le criticisme, et s'appuyant sur logismes, ils ont suivi dans leurs recherches un concours efficace, que nous serons toujours redevables des progrès accomplis dans nos connaissances des phénomènes de la vie.

E. COUVREUR.

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES

SESSION D'EXAMENS : Les examens pour les divers ordres de licence (lettres) commenceront le samedi 24 juin, à sept heures du matin.

Les inscriptions seront reçues du 1^{er} au 15 juin.

LES BACCALAURÉATS

Baccalauréats de l'enseignement secondaire. — Les épreuves écrites de la session ordinaire de juillet pour les baccalauréats de l'enseignement secondaire commenceront le lundi 3 juillet.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément au chef-lieu de chacun des départements du ressort de l'Académie. Les candidats composeront dans la ville qu'ils auront indiquée sur leur demande d'inscription.

Les candidats pour la première partie devront se trouver le lundi 3 juillet, à 7 heures précises du matin :

Baccalauréats de l'enseignement secondaire (1^{re} et 2^e partie). — A Lyon : A la Faculté des Lettres, quai Claude-Bernard, 15 ; à Bourg, salle des fêtes, place Grenette ; à Saint-Etienne, salle des conférences de la Bourse du travail.

A Mâcon, baccalauréats de l'enseignement secondaire (2^e partie) : Salle des séances du conseil municipal ; baccalauréats de l'enseignement secondaire (1^{re} partie), Ecole normale d'instituteurs.

Les candidats de la 2^e partie (philosophie) devront se trouver le mardi 4 juillet, à 7 heures précises du matin, dans les locaux désignés ci-dessus.

Les candidats ne doivent apporter aucun livre (excepté les tables de logarithmes et les dictionnaires autorisés), aucune note imprimée ou manuscrite, sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites devant le Conseil de l'Université.

Les épreuves orales se passeront à Lyon, à la Faculté des Lettres (quai Claude-Bernard, 15). Les listes d'admissibilité seront publiées et affichées à la Faculté, le dimanche matin 9 juillet, à neuf heures ; elles indiqueront, pour chaque série, le jour et l'heure de l'épreuve orale.

Les candidats admissibles antérieurement et qui se seront fait inscrire, recevront seuls une convocation spéciale. Tous les autres devront se tenir pour convoqués, après l'accomplissement des formalités indiquées ci-dessus.

Les candidats devront adresser sous enveloppe affranchie, au secrétariat de la Faculté des Lettres, du 22 mai au 10 juin, leur demande d'inscription accompagnée des pièces réglementaires. Ils devront donner exactement leur adresse et faire connaître, s'il y a lieu, la date à laquelle ils ont été admissibles précédemment à l'examen oral. Ceux qui sont déjà pourvus d'une mention devront joindre leur diplôme à leur demande d'inscription. Cette demande est obligatoire pour tous les candidats, admissibles et non admissibles.

Les candidats à la première partie indiqueront, en outre, la série d'épreuves qu'ils désirent subir : latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences ; ils mentionneront également les langues vivantes adoptées, tant pour l'écrit que pour l'oral. Les candidats à la 2^e partie rappelleront dans quelle série (A.B.C.D.) ils ont été reçus au premier examen. Ceux qui ont subi cet examen dans une autre Faculté devront faire transférer leur dossier au secrétariat avant d'y envoyer leur demande.

Les candidats recevront, par la poste, un ordre de versement indiquant le montant de la somme à consigner pour droit d'examen. Ils verseront cette somme soit à Lyon : 33, rue Cavenne, soit à la caisse

du trésorier général de leur département ou du receveur particulier de leur arrondissement. Tout candidat est tenu d'envoyer sa quittance au secrétariat de la Faculté avant le 10 juin.

Pendant la période des inscriptions et des examens, le secrétariat de la Faculté est ouvert de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Société des Langues Modernes

La statistique des Universités a été récemment publiée. Le chiffre des étudiants de langues vivantes inscrits à Paris (près de 600) justifie amplement les remarques insérées ici-même l'année dernière sur la disproportion qui existe entre leur nombre et celui de leurs maîtres.

Les Universités de province donnent lieu à des constatations non moins remarquables. Alors que philosophes et historiens se maintiennent, que les lettres perdent du terrain, la section langues vivantes ne cesse de s'accroître. A l'heure actuelle, les langues vivantes à elles seules, ont plus d'étudiants que l'histoire et les lettres réunies (860 contre 400 et 350). Or, elles ont toujours qu'une trentaine de professeurs et maîtres de conférences contre plus de 130 professeurs d'histoire et de lettres.

Cette situation paradoxale n'a que trop duré. L'enseignement supérieur est, on le sait, à la veille d'une réforme profonde, réclamée de tous côtés. Le système actuel de recrutement, de titularisation n'a été nullement l'objet de critiques plus incisives que dans le rapport de M. Steeg sur le budget de 1909. La titularisation, dit-il, « dépend beaucoup plus des circonstances que de la valeur et des travaux des maîtres de conférences ». Un déplacement, un décès opportuniste mettaient ici un tout jeune homme en possession d'une chaire « alors que des savants connus attendent vainement d'une vacance le titre, les fonctions et le traitement du professeur ».

Depuis le temps où M. Steeg dénonçait cet arbitraire, la titularisation locale, fondée sur l'ancienneté et les services rendus, que les Facultés ont judicieusement mise en pratique, a fait heureusement disparaître quelques-uns des abus les plus criants. La présence au ministère du rapporteur d'ailleurs est d'ailleurs un sûr garant que les réformes attendues ne tarderont pas à s'accomplir. Puisque le règne de l'équité semble tout proche, il serait à propos qu'on la fit présider aussi à la redistribution des postes qui s'impose entre les différentes disciplines. Ce serait pour les langues modernes, pendant si longtemps sacrifiées, un commencement de réparation, et c'est leur fierté de pouvoir dire : « Tout ce que vous ferez pour la justice, vous le ferez pour nous. »

J. D.

Société d'Hygiène de l'Enfance

CONCOURS DE 1911. — La Société d'Hygiène de l'Enfance met au concours la question suivante pour 1911 :

Les cantines scolaires
Leur utilité. — Que doivent-elles être ?

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 décembre 1911. Passé cette date, aucun mémoire ne sera admis.

Ils devront être inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol.

Ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ou épigraphe reproduite sur enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout auteur qui se fera connaître sera exclu du concours.

Les mémoires ne sont pas rendus ; même non primés, ils deviennent la propriété de la Société et ne peuvent être publiés par leurs auteurs. La Société se réserve de tirer, des meilleurs travaux, la matière d'une brochure de propagande et d'enseignement.

Les prix seront décernés en 1912, dans la séance publique annuelle. Ils consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et en mentions honorables.

Adresser les mémoires avant le 31 décembre 1911, au Président de la Société d'Hygiène de l'Enfance, 10, rue Saint-Antoine, Paris (IV^e).

Société d'Enseignement Professionnel

La Société d'enseignement professionnel du Rhône vient d'ouvrir au rez-de-chaussée du Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24, l'exposition des travaux de ses élèves dans l'exercice actuel 1910-1911. Cette exposition, publique et gratuite, ouverte tous les jours, de une heure à six heures du soir, jusqu'au dimanche 21 mai inclus, est du plus haut intérêt par la variété des enseignements qui y sont représentés, depuis la grammaire et le calcul, jusqu'aux cours techniques de toutes les professions. Les tra-

voux de dames (couture, confection, modes et broderie), y tiennent une place importante. Nous sommes heureux de féliciter la Société d'enseignement professionnel, si populaire à Lyon, de l'éclatante démonstration qu'elle donne au public de la valeur et de l'importance de son action éducative.

Cette société, fondée en 1864, dans le but de créer des cours d'adultes et spécialement des cours professionnels pour les ouvriers, les apprentis et les employés des deux sexes, ouvre chaque année dans les différents quartiers de la ville et de la banlieue 170 cours environ, répondant aux nécessités de toutes les professions. Les 176 cours ouverts en 1910-1911 ont réuni plus de 7.500 élèves.

Tout cours professionnel pouvant assurer une moyenne de présences de vingt élèves peut être ouvert par décision du conseil d'administration de la Société.

La liste des cours pour l'année prochaine sera imprimée prochainement et on pourra la demander avec le programme des cours au secrétariat de la Société, place des Terreaux, 1, à partir du 20 août 1911.

Des affiches apposées en ville, dès la seconde quinzaine de septembre prochain, donneront aussi le détail des cours de l'exercice 1911-1912.

ÉCOLE DE SANTÉ MILITAIRE

Un concours sera ouvert le 31 juillet 1911, à neuf heures du matin, à l'école d'application du service de santé militaire, à Paris, pour l'admission à cinq emplois d'élève en pharmacie du service de santé militaire.

Les demandes d'admission au concours doivent parvenir avec les pièces à l'appui, au ministre de la guerre (direction du service de santé, 1^{er} bureau) avant le 1^{er} juillet 1911.

Le programme arrêté le 4 mai 1911, donnant les conditions du concours, a été inséré au « Bulletin officiel » du ministère de la guerre (partie supplémentaire).

UN NOUVEL INSTITUT MÉDICO-LÉGAL A PARIS

Le « Journal Officiel » publie dans ses annexes le rapport de M. Paul Escudier, député de Paris, sur la « création à Paris d'un institut médico-légal ». En voici l'un des principaux passages :

« L'institut médico-légal proprement dit, écrit M. Escudier (je ne parle ni des services administratifs, ni des services d'autopsie judiciaire), dont le gouvernement nous demande aujourd'hui d'autoriser la création, existe, en fait, depuis le 22 juin 1903, date d'un arrêté ministériel approuvant la délibération du conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, « relative à la création et à l'organisation d'un institut de médecine légale et du professeur de clinique des maladies mentales ».

On sait que cet enseignement, qui fonctionnait déjà, à l'état embryonnaire, et grâce à Brouardel, en 1877, dans les bâtiments de la Morgue, peut avoir pour corollaire, depuis 1903, un diplôme portant « Médecine légale et psychiatrie » qui permet d'assurer, de façon précieuse, le recrutement des médecins légistes, dont les expertises sont toujours si délicates et si difficiles.

On sait en outre que, par un décret du 11 janvier 1909, l'enseignement de la médecine légale, jusqu'alors facultatif, a été rendu obligatoire pour les élèves de la dernière année, astreints désormais à des démonstrations et à des exercices pratiques.

Il y a lieu, dit en outre M. Escudier, de délimiter nettement les différentes sources de ce nouvel institut qui comprendra :

1^o Les services administratifs (services de réception, de reconnaissance, de conservation, de mise en bière, d'expédition et d'identification des corps dirigés sur la Morgue) ;

2^o Le service des autopsies judiciaires ;

3^o Le service de l'enseignement médico-légal.

Le service des autopsies et des opérations judiciaires sera constitué par :

Trois salles d'autopsie avec un petit laboratoire d'examen médico-légal.

Un cabinet pour les médecins chargés des autopsies judiciaires.

Une salle pour les magistrats se transportant à l'institut médico-légal.

Deux locaux pour les scellés judiciaires.

Le service de l'enseignement médico-légal comprendra les installations suivantes :

Un amphithéâtre de cours de 200 places, avec dispositif pour démonstration sur deux cadavres au moins.

Un laboratoire de toxicologie, avec pe-

tit amphithéâtre annexe pour cours et démonstrations.

Une installation pour les animaux d'expériences.

Une pièce à destination de musée et de bibliothèque.

Le cabinet du professeur, etc.

Il devra comprendre aussi des salles qui, avec l'autorisation du vice-recteur, pourront être mises à la disposition des hommes de science et de travail, désireux d'entreprendre des recherches ou de faire des expériences.

Le grand intérêt, messieurs, que l'Etat doit avoir à participer à cette création, ne peut être mis à la disposition des hommes de science et de travail, désireux d'entreprendre des recherches ou de faire des expériences. Le grand intérêt, messieurs, que l'Etat doit avoir à participer à cette création, ne peut être mis à la disposition des hommes de science et de travail, désireux d'entreprendre des recherches ou de faire des expériences.

Nous sommes heureux, pour notre part, que les pouvoirs publics se préoccupent enfin d'une façon un peu plus particulière d'une branche de l'enseignement qu'ils ont généralement pour habitude de négliger. Bien souvent, toujours même pourrions-nous dire — et Lyon en est un exemple frappant — les professeurs de médecine légale ne doivent qu'à eux-mêmes, à leur activité, à celles de leurs collaborateurs, d'édifier un musée, d'obtenir un modeste amphithéâtre pour y donner leur enseignement. Puisque la machine administrative se décide à partir, espérons qu'elle ne s'arrêtera pas au milieu du chemin.

La Réforme des Études médicales

Aujourd'hui même — si un incident de séance n'en change pas le programme — la Chambre s'occupera de la réforme des études médicales. Espérons que la discussion sera complète et qu'il en jaillira une solution pratique. Voici d'ailleurs, sur le point tout particulier de la mise en vigueur des deux décrets sur la réforme des études médicales et du stage hospitalier des docteurs du professeur Jules Courmont :

Vous n'êtes pas sans ignorer que les deux décrets portant « Réforme des études médicales et du stage hospitalier » ont été promulgués à l'Officiel en janvier 1909 ; il y aura bientôt deux ans. En admettant leur plus prochaine entrée en vigueur, en novembre 1911, il aura fallu près de trois ans pour passer du décret à son exécution. Certains enseignements fondamentaux, ceux de cinquième année, ne seront modifiés que huit ans après la publication de l'Officiel, dix ans après la réunion de la Commission des réformes. — Les chiffres sont encore au-dessous de la réalité : les décrets ne seront pas appliqués en 1911 ! Cela paraît incroyablement, cela est. Il n'y a pas, dans le projet de budget de 1911, qui vient d'être distribué aux parlementaires, il n'y a pas une ligne, pas un mot ayant trait à la réforme ; aucun crédit n'est prévu ! Le rapport de M. Steeg est également muet sur les réformes médicales. Les décrets de 1909 paraissent oubliés.

Une Commission est réunie au Ministère en 1907-1908. Ses travaux aboutissent à deux décrets en janvier 1909, décrets portant la signature du Ministre actuel de l'Instruction publique. On demande aux Facultés de formuler leurs besoins financiers en vue de l'application de ces décrets. Ces demandes sont rassemblées, modifiées, élaguées. On nous promet pour le budget de 1911 ce qu'on n'a pas demandé pour celui de 1910. On nous parle même du chiffre qui figurera au budget. Le projet de budget paraît : rien. Besoins pressants de nos Facultés, nécessité urgente des réformes, réclamations de la Commission, promesses faites : tout cela est oublié. — Un budget de près de cinq milliards n'en porte pas traces !

L'impossibilité d'appliquer les nouveaux décrets sans sacrifices financiers, sans dotations nouvelles, n'avait cependant jamais été contestée. La Commission de réformes l'avait formellement indiquée. Le Ministre, en apposant sa signature, le savait. Est-il admissible qu'il se désintéresse maintenant des moyens de faire exécuter des décisions qui portent son nom ?

Vous vous en souvenez peut-être, j'étais sceptique lorsque, il y a un an, on nous promettait l'argent nécessaire. Vous pouvez relire mes discours d'ouverture et de clôture de l'Assemblée d'octobre 1909. J'étais tellement sceptique, que je vous avais proposé de réunir dans chaque Faculté les parlementaires de la région pour leur exposer

notre détresse. Je regrette que cette conversation avec les parlementaires n'ait pas été généralisée, et qu'elle n'ait pas eu plus de succès dans les Facultés qui en ont pris l'initiative. On peut se rendre compte aujourd'hui que l'interpellation parlementaire est le seul moyen qui nous reste d'obtenir satisfaction. La période de persuasion est terminée.

Nous ne sommes d'ailleurs pas restés inactifs. Nous avons rendu visite à M. Steeg, le rapporteur du budget de l'instruction publique; à de nombreux membres de la Commission du budget; à M. Bayet, qui est animé du ferme désir de faire aboutir la réforme; enfin nous avons été reçus par notre Ministre, M. Doumergue. Nos entretiens avec M. Doumergue nous ont laissés l'impression très nette que le Ministre ne se rendait pas un compte exact de l'urgence des réformes médicales et de l'importance sociale et économique de la science médicale. Je l'ai plusieurs fois entretenu de ces questions, tantôt avec tout le Bureau, tantôt au hasard des convocations, avec tel ou tel de nos collègues, dernièrement avec M. Gross. Nous lui avons fait remarquer que les choses ne pouvaient pas continuer ainsi, que la santé publique était en jeu, que nos étudiants ne recevaient pas, actuellement, la culture indispensable à de futurs praticiens. Nous avons insisté sur l'intérêt économique qu'avait la France à attirer les étudiants étrangers, à ne pas se laisser distancer par l'Allemagne et par bien d'autres pays dans l'organisation matérielle des laboratoires et des cliniques; nous avons montré ces étudiants nous désertant fatalement devant la pauvreté de notre outillage et conservant pendant toute leur vie l'empreinte de leur patrie scientifique qui ne sera plus la France. Nous avons parlé du rayonnement de la science française qui doit rester un de nos moyens d'influence mondiale, et qui ira s'affaiblissant si les outils les plus indispensables lui font défaut. Nous avons dit tout ce qui nous paraissait devoir entraîner la conviction. M. Doumergue nous a répondu qu'il désirait autant que nous voir appliquer le décret de 1909, mais qu'il n'avait pas d'argent, qu'il ne savait pas quand il en aurait. C'était le renvoi sine die. Malgré notre insistance, nous n'avons pu savoir si les crédits spéciaux à la réforme des études médicales avaient été demandés par notre Ministre à celui des Finances avec tous les arguments ci-dessus énumérés. M. Doumergue nous a simplement répondu que nous jugions les crédits d'une importance de premier ordre, parce qu'ils nous intéressaient, parce que nous étions médecins, mais que d'autres tenaient le même raisonnement pour les leurs, et que le total des augmentations de crédits nécessaires à l'instruction publique avait été présenté et repoussé. Bref, les sommes nécessaires à la réforme n'ont pas été réclamées au rang que l'intérêt bien compris de la nation leur assignait. Les demandes de l'instruction publique ont été présentées sur un pied d'égalité, si même celles de l'enseignement primaire n'ont pas primé les nôtres. Nous sommes, hélas! trop dominés par l'enseignement primaire. L'enseignement supérieur ne tient pas, au Ministère de l'instruction publique français, la place qu'il occupe dans les pays étrangers, alors que le génie de notre race devrait le mettre au premier rang. C'est profondément triste. Nous avions la sensation, pendant nos entretiens ministériels, de parler une langue différente.

Bref, nous n'obtiendrons rien par de nouvelles conversations. Il faut agir et il faut agir au Parlement. Peut-être rencontrerons-nous quelques députés ou sénateurs qui prendront en mains la cause de la médecine et de la science françaises.

Nous ne pouvons, pour notre part, que nous associer aux observations du professeur Courmont, notamment sur ce point particulier de l'importance — non pas exagérée — mais tout de même un peu trop grande, de l'enseignement primaire. Espérons, en outre, que le docteur Laurent, député de Roanne, saura se faire entendre de la Chambre et du gouvernement.

(1) Le numéro contenant cet article sera envoyé gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à l'administration des « Documents du Progrès », 59, rue Claude-Bernard, Paris.

Feuilleton du Lyon Universitaire

Le Ministère de l'Instruction publique

— (SUITE) —

C'est ce regret qui a inspiré la proposition de loi déposée le 11 décembre 1908, par M. le député Massé et un grand nombre de ses collègues, en vue d'introduire dans le Conseil des pères de famille, quatre membres désignés par le ministre parmi les présidents des associations d'anciens élèves des lycées et collèges. Ce qui est regrettable aussi, c'est que l'enseignement secondaire des jeunes filles n'ait pas été délégué au Conseil : omission qui s'explique historiquement par ce fait que l'enseignement féminin n'existait pas encore en 1880, mais qu'il serait juste de réparer aujourd'hui.

Et ici on ne pourrait pas, comme à l'Institut, invoquer la tradition pour exclure les femmes, puisque le corps électoral primaire a été représenté au Conseil précédemment par une inspectrice générale des écoles maternelles, et qu'il est actuellement par une directrice d'école normale. Ce qui serait désirable aussi, c'est que l'on augmentât le nombre des délégués primaires : 6 membres seulement sur 57, c'est vraiment bien peu. Nous nous désirions voir indéfiniment s'accroître le nombre des conseillers dans une assemblée déjà très nombreuse; mais la proportion faite à l'enseignement primaire n'est réellement pas équitable.

Le Conseil supérieur ne tient que deux

L'Hygiène sexuelle

Le docteur René de Villeneuve s'élève, dans « Les Documents du Progrès » (1), contre l'aveuglement fatal qui fait dépendre, de nos jours, la procréation des enfants de la fortune et des intérêts pécuniaires : cet aveuglement constitue un malheur social. Des hommes et des femmes capables, bons et sains, ne devraient jamais renoncer à se reproduire largement, même lorsqu'ils n'ont aucune fortune. Des produits de bonne qualité s'élèvent pour ainsi dire tout seuls et savent admirablement se tirer d'affaire.

Le docteur René de Villeneuve partage entièrement l'opinion de M. Fernand Mazade sur les avantages qu'ont les femmes de mettre au monde des enfants. « La maternité — qui est toujours, pour la femme saine, une garantie de santé prolongée, — est souvent, pour la femme malade, un remède d'une non pareille vertu. »

Il n'est pas rare de voir des jeunes femmes très délicates au moment de leur mariage, se transformer dès leur première maternité et acquérir une ampleur de formes, une plénitude de vie qui s'accroissent à chaque grossesse nouvelle. La femme est destinée à mettre des enfants au monde. Elle n'acquiert la plénitude de sa santé, voire de sa beauté, que lorsqu'elle est devenue mère plusieurs fois : « trois fois au moins », certifie le docteur René de Villeneuve. Et avec raison M. Fernand Mazade voudrait que l'on essayât d'apprendre aux femmes qu'elles ont non seulement le devoir d'enfanter, mais qu'elles ont un intérêt particulier à le faire.

Les femmes se laisseront-elles convaincre ? Hippocrate et MM. Fernand Mazade et de Villeneuve disent oui; mais Galien dit non.

L'Enseignement des Aveugles aux États-Unis

Il y a sept écoles mixtes d'aveugles à New-York. Les enfants privés de la vue y reçoivent les mêmes leçons que ceux qui ne sont pas atteints de cécité. Garçons et filles assistent aux mêmes classes suivant la méthode américaine. Ils ont les mêmes maîtresses et entendent les mêmes explications. Ils sont également interrogés. La récitation est pareille pour tous. La seule différence consiste dans les livres et dans l'écriture.

Les aveugles se servent de l'alphabet Braille en points saillants qui a été modifié et simplifié récemment par une notation américaine donnant des résultats plus rapides et plus sûrs. Le jeune aveugle est d'abord initié à ce système qu'il apprend très vite, puis admis dans la classe commune, où il trouve ses livres avec caractères en saillie et une petite machine à écrire analogue à celle utilisée dans la dactylographie. Il n'est désormais pas isolé. Il s'instruit absolument comme les autres, participe aux exercices physiques, aux travaux professionnels, et acquiert ainsi des connaissances plus élevées que la fabrication des paniers, sacs, balais ou chaussures.

On forme de cette manière des aveugles téléphonistes et sténographes qui arrivent à écrire avec une machine ordinaire et à sténographier avec un simple crayon. Comme en France, les aveugles américains apprennent la musique, le piano, le violon, les autres instruments. Ils deviennent accordeurs, luthiers, exécutants. Les filles s'exercent à la couture, à la coupe des robes et manteaux, aux modes, à la cuisine. Les élèves aveugles sont l'objet d'une sollicitude spéciale. On les prend et les reconduit chez eux. Quand ils ont achevé leurs classes et passé leurs examens, on leur procure des emplois dans le commerce ou dans l'industrie. Les mieux doués sont envoyés aux universités et peuvent aspirer aux fonctions publiques.

Ces écoles mixtes d'un nouveau genre datent de la fin de 1909. Leurs progrès marquant sont dus principalement à

(1) Le numéro contenant cet article sera envoyé gratuitement à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à l'administration des « Documents du Progrès », 59, rue Claude-Bernard, Paris.

sessions par an, et ces sessions sont très courtes, d'autant plus que le grand Conseil de l'enseignement national, comme l'appellait encore Jules Ferry, est obligé d'examiner un très grand nombre d'affaires contentieuses qui lui prennent une bonne partie de son temps. Il est en effet un tribunal d'appel, qui statue en dernier ressort, sauf recours au Conseil d'Etat, sur les jugements prononcés par les Conseils académiques et par les Conseils départementaux de l'enseignement primaire. Heureusement la Section permanente, qui se réunit fréquemment au cours de l'année, reste « le centre et le fondement » du Conseil, et c'est elle qui étudie les règlements, qui prépare les projets de décrets ou de lois que le ministre soumet ensuite aux réunions plénières de l'Assemblée.

D'autres conseils viennent encore en aide à l'action personnelle du ministre : ce sont les trois sections du Comité consultatif de l'enseignement public. « Consultatif » n'est pas une trompeuse formule. Le ministre le consulte sur la nomination et l'avancement des professeurs. Il s'inspire de ses propositions et de ses avis, qui sont presque toujours écoutés. Le Comité, institué en 1873, se compose des inspecteurs généraux, du vice-recteur de l'Académie de Paris; en outre, pour l'enseignement supérieur, de professeurs de l'Université de Paris et de la province; pour l'enseignement secondaire, du directeur de l'Ecole normale supérieure. Par une louable disposition, le décret du 15 décembre 1888 autorise le ministre à y adjoindre les recteurs des Académies de province, au moins dans les sections secondaire et primaire. On ne voit pas pourquoi les recteurs ne sont pas appelés à siéger aussi dans la section de l'enseignement supérieur, où leur présence serait particulièrement utile, de

l'inspectrice en chef miss Gertrude Bingham. L'enseignement est complété par des conférences. Le système réussit tellement bien que le ministère de l'instruction publique va l'appliquer dans toutes les grandes villes américaines.

UN DIPLOME D'ÉTAT DE CHIMISTE-EXPERT

La Chambre des députés a adopté récemment un projet de loi relatif à la création d'un Diplôme d'Etat de chimiste-expert. M. le professeur Cazeneuve, à l'occasion de la prochaine discussion de cette loi devant le Sénat a résumé en un rapport documenté les raisons qui motivent en faveur de sa prise en considération. M. le professeur Cazeneuve en a profité pour exposer avec détails quelle doit être la culture d'un expert, ses devoirs, son attitude en face des obligations professionnelles. Nos lecteurs liront ce rapport avec intérêt.

Messieurs, il est une vérité que personne ne méconnaît, c'est que la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ne peut fonctionner utilement et équitablement qu'avec le concours d'hommes de science, rompus à l'analyse chimique ou micrographique, à l'examen technique des denrées alimentaires ou suspectes, familiarisés en un mot avec les caractères spéciaux des divers produits industriels ou commerciaux, quels qu'ils soient, mais familiarisés aussi avec les méthodes scientifiques de recherches propres à mettre en évidence les qualités, l'aléation ou la falsification de ces produits.

Cette importante loi de salubrité et d'honnêteté commerciale resterait lettre morte sans les concours d'experts qualifiés, aussi indispensables que le sont les médecins pour assurer le bon fonctionnement de la loi sur les accidents du travail, ou sur l'assistance médicale gratuite. Le juge ne peut appliquer la loi que si la science lui prouve qu'il y a lieu de l'appliquer et dans quel sens il faut l'appliquer.

L'expert scientifique sera constamment l'arbitre appelé à mettre en lumière la vérité qui réglera l'attitude d'un tribunal.

L'importance de son rôle n'a d'égale que la multiplicité des problèmes qui sont soumis à sa sagacité. A n'envisager que le champ si vaste de l'alimentation et de la pharmacie, on peut déclarer, sans être contredit par personne, qu'un expert peut réunir à lui seul toutes les qualités de compétence voulues pour répondre à toutes les questions qui peuvent se poser.

Et l'omniscience en ces matières délicates est un rêve auquel on ne peut songer. Le vétérinaire expérimenté sera toujours l'expert qualifié pour apprécier les caractères d'une viande, comme le chimiste pour donner la composition d'un beurre ou d'un lait, aussi bien que d'un opium ou d'un quinquina.

Le domaine frontière de la bactériologie et de la micrographie pourra trouver, parmi les vétérinaires et les chimistes, des compétences utiles. Mais ici encore des savants spécialement exercés seront plus aptes à rendre de précieux services à la justice.

Nos collègues vétérinaires peuvent facilement — et elles s'en préoccupent depuis quelque temps — façonner les élèves, qui le désirent, à l'inspection des viandes. C'est là une préparation finale, couronnement des études, que cette spécialisation en vue d'un service public important. Mais nos universités ou nos grands établissements scientifiques se sont-ils donné la tâche de former spécialement les chimistes experts ou les micrographes, qui réclament le bon fonctionnement de la loi sur les fraudes ?

Telle est la question que M. Cazeneuve, alors député, s'est posée, il y a bientôt quatre ans, et qu'il a résolue aussitôt par le dépôt, sur le bureau de la Chambre des députés, d'une proposition de loi pour organiser des études en vue de former des chimistes-experts, lesquels lui ont paru faire défaut dans notre pays.

L'Allemagne, grande nation dont le sens idéal n'obscurcit pas les vues utilitaires et positives, non plus que les idées pratiques, nous a depuis longtemps donné l'exemple. La loi allemande du 22 février 1894 a institué le *Nahrungsmittelchemiker*, qui préparait des études théoriques et pratiques spéciales, et qui est chargé des analyses officielles.

Rapporteur, désigné par ses collègues de la commission de l'enseignement, de sa propre proposition de loi, M. Cazeneuve n'a pas eu de peine à convaincre ses collègues de la Chambre de la nécessité de

promptement aboutir. La loi a été votée. Elle comportait un article ainsi libellé : « Il est institué un diplôme de chimiste expert qui sera accordé par les facultés mixtes de médecine et de pharmacie et les écoles supérieures de pharmacie des universités. »

« Ce diplôme sera délivré à la suite d'études et d'examen organisés dans ces facultés et écoles suivant un règlement rendu après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, lequel déterminera les catégories d'élèves, déjà pourvus de titres officiels, aptes à poursuivre ces études. »

« Un décret, rendu en la forme des règlements d'administration publique, déterminera le tarif des droits d'inspection, de travaux pratiques, d'examen et de diplôme à percevoir. »

Cette proposition de loi votée, puis renvoyée au Sénat, a soulevé, tout aussitôt, des objections ou des réclamations imprévues.

Les unes sont venues des chimistes-experts actuellement en fonction, choisis par les tribunaux, qui ont cru voir dans le nouvel ordre de choses une atteinte à des droits acquis, un préjudice porté à la situation morale et professionnelle qu'ils avaient conquise par une longue pratique, et par les missions de confiance journellement accordées.

D'autres ont surgi au sein même de l'Université. Former des chimistes ! Mais c'est spécialement notre affaire, ont dit les Facultés des sciences. Pourquoi accorder ce privilège aux écoles de pharmacie ou aux facultés mixtes de médecine et de pharmacie ? Les professeurs de chimie des facultés de médecine ont vu également leur rôle rétréci. L'Institut national agronomique a fait entendre ses protestations. Est-ce que nos chimistes agricoles, a-t-il dit, ne sont pas aptes à renseigner la justice, s'il y a lieu, sur la valeur des produits agricoles que veut protéger d'ailleurs la loi sur la répression des fraudes dans l'intérêt de l'agriculture ?

C'est ainsi qu'une proposition de loi, très simple et très justifiée, est venue se heurter à des objections, et presque à une campagne hostile, au moment où le Sénat en était saisi. Une commission nommée au sein de la haute Assemblée, présidée par M. César Duval, désigna comme rapporteur M. Ricard, sénateur de la Côte-d'Or.

Cette commission, tout naturellement, entreprit une enquête pour se rendre compte de la portée des objections soulevées, afin de s'efforcer de les résoudre et de donner satisfaction à certains désirs exprimés, dans la mesure où ils auraient paru justifiés.

Elle fit appel aux lumières scientifiques les plus qualifiées, aux chimistes de notre pays les plus autorisés, pour connaître leur opinion sur l'utilité de la proposition de loi elle-même, et la façon la plus opportune d'en préparer l'application. M. Haller, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Paris; M. Barrois, professeur à la Faculté des sciences de Lille, délégué au conseil supérieur de l'instruction publique; M. Appell, doyen de la Faculté des sciences de Paris; M. Guignard, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris; M. Moissan, professeur de chimie à la Sorbonne; M. Armand Gauthier, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris; M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur; M. Gabriel Bertrand, professeur de chimie à la Sorbonne; M. Paul Regnard, directeur de l'Institut national agronomique; M. Muntz, membre de l'Institut, sont venus tour à tour devant la commission du Sénat proclamer la nécessité d'organiser des études spéciales pour former des chimistes experts. Il y a eu unanimité. M. Cazeneuve est venu également devant la commission défendre ses idées et son projet (1).

En face de cette adhésion d'autorités scientifiques, qualifiées et compétentes, à la proposition de M. Cazeneuve d'organiser des études pour former des chimistes experts, études devant être couronnées par un diplôme, personne ne peut plus aujourd'hui contester son opportunité et son utilité.

Ce serait d'ailleurs un jeu facile de puiser, dans les feuillets les plus récents des annales judiciaires, l'histoire suggestive de rapports d'experts chimistes aussi faibles pour eux-mêmes que préjudiciables à l'honorabilité de commerçants, surpris et alarmés de pareilles légèretés. Je laisserai de côté ce sujet scabreux, sinon douloureux, que je ne mettrai en lumière que si tel se trouvait pour contester encore qu'il y a urgence et nécessité de former des chimistes propres à mettre en œuvre les méthodes spéciales d'analyse applicables aux denrées alimentaires, aux boissons et aux médicaments, ainsi qu'à la recherche médico-légale des poisons.

(1) La sténographie de ces dépositions est imprimée dans les annexes de ce rapport.

L'instruction chimique générale, avec quelques applications, je le veux bien, donnée dans nos grands établissements de l'Etat, est une initiation insuffisante pour assumer des responsabilités d'analyse devant la justice. La chimie analytique a un caractère tout spécial; elle est compliquée; elle est souvent, suivant les cas, hérissée de difficultés. Le côté technique comportant une réelle habileté expérimentale, de véritables tours de main, les problèmes chimiques des fraudes, d'aspect avec l'ingéniosité des fraudeurs, l'interprétation des résultats impliquant une grande expérience, on comprend de suite combien une longue pratique du laboratoire est nécessaire pour faire un bon chimiste expert.

Des études spéciales et approfondies de chimie analytique, complémentaires d'une première éducation chimique, s'imposent donc, si on veut donner au pays d'excellents chimistes experts. Il y a unanimité sur cette nécessité. Inutile d'ajouter que cette spécialisation du chimiste, orientée vers l'analyse, ne sera que la préface souvent d'une nouvelle étape vers une spécialisation plus complète. Le chimiste rompu aux analyses de lait, de beurre, de vins, de vinaigres, de pain, etc., se cantonnera peu à peu dans telle ou telle branche de ce vaste domaine analytique. Il se spécialisera dans l'analyse des vins ou des huiles. Tel autre se consacra entièrement aux analyses toxicologiques. Un chimiste, très expérimenté pour reconnaître les falsifications des vins ou du lait, pourra hésiter dans la recherche et le dosage de l'arsenic s'il n'est pas très familiarisé avec ce dosage tout spécial exigeant une parfaite habileté.

C'est par le jeu du libre choix, de la part du chimiste expert diplômé, qu'il faut assompter cette spécialisation, sans chercher à créer une série de diplômes spéciaux, ce qui serait excessif. Je pourrais citer, à Paris, un chimiste micrographe qui s'est spécialisé dans l'analyse des farines. Il n'opère plus que ces sortes d'analyses. Son verdict fait autorité. C'est bien. Mais on conviendra qu'il n'est nullement besoin d'une sanction universitaire pour souligner cette spécialisation. Tel est du moins l'avis de votre commission.

La spécialisation s'effectuera d'elle-même comme en médecine où le jeune docteur imbu de connaissances médicales générales finit par concentrer son attention et ses aptitudes vers une branche importante : c'est l'oculiste, la gynécologie, la laryngologie, etc.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

La criminalité en Amérique

« Chaque jour, écrit M. Weir, dans le « World to Day », on assassine 30 citoyens des Etats-Unis, ce qui fait 200 par semaine et 10.000 à la fin de l'année. Sur 100 meurtres, 2 sont condamnés par la justice, les 98 autres échappent au châtiment. Si l'on compare cette moyenne à celle du Vieux-Monde, on voit qu'en Allemagne, 95 pour 100 des crimes sont réprimés par les tribunaux; en Espagne, 85; en Italie, 77; en France, 61; en Angleterre, 50, et l'on constate que nous avons chez nous plus de meurtriers impunis qu'il n'y en a dans l'Europe entière. La cause en est facile à découvrir. Presque partout, notre police dépend des autorités municipales nommées à l'élection et souvent corrompibles.

« Dans les quartiers mal famés de New-York, sur 100 voleurs qu'on arrête, 75 au moins sont relâchés comme parents amis ou agents électoraux de politiques influents. Aussi, les policiers n'ont-ils pas grande envie de déployer un zèle qui peut les faire révoquer et les priver de pain. Les citoyens en ont été réduits à former des associations de défense mutuelle. Les joailliers ont commencé, il y a quelques années.

Ils entretiennent à leurs frais une police spéciale qui ne s'occupe que des vols de bijoux. Leurs exemple a été suivi par les banquiers, les hôteliers, les Compagnies de chemins de fer. Malgré les dépenses considérables que leur imposent ces polices privées, les corporations y trouvent encore une économie, car on estime à 6 milliards 875 millions « par an » le montant des sommes dérobées dans les Etats-Unis par les escrocs professionnels. C'est beaucoup.

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer MM. Les Editeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à M. le Directeur du « Lyon Universitaire », 3, rue Stella.

La Semaine sportive

AVIATION

M. Auguste Bernard, élève de Kimmerring, a passé brillamment son brevet de pilote à l'aérodrome de Bron.

M. Gravier, victime de l'accident d'aviation d'Amberieu, le 8 mai, ne va pas mieux. Une issue fatale est à redouter.

Roger Morin exécute des vols magnifiques au-dessus de Montélimar et de sa banlieue.

Le meeting de Chalon a lieu le dimanche 21 mai et lundi 22. Legagneux, Kimmerring, Hanriot et Junod sont engagés.

Avignon, imitant Lyon, organise une semaine d'aviation à l'occasion de l'étape de la course Paris-Rome-Turin. Les aviateurs Garros, Gastinger et Audemars y participeront ainsi que Mlle Niel qui pilotera un monoplan Koechlin.

AUTOMOBILISME — CYCLISME

La course de côte de Limonès s'annonce comme un duel entre les grosses voitures à l'usage puissant et les voitures d'usage minimum. Pour les renseignements, s'adresser au Lyon Sport.

La course Marseille-Lyon, soit 340 km. 110 mètres, aura lieu le 25 juin.

Le circuit de l'Isère organisé par le Familial-Cycle et qui s'est couru dimanche dernier a été gagné par Ménétrier en 4 h. 1' 28" 3/5 (sur machine Jamet-Pithouix pneus Soly), faisant en moyenne du 32 km. l'heure.

HIPPISME

Dimanche, malgré le mauvais temps, le public était nombreux tant à la pelouse qu'au pesage, et les champs bien garnis. Florence, Canard III, Sabine VII, Cavalaire, Tiphaine et Joyeuse II ont été les gagnants des différentes épreuves. Guibaudon, que son jockey n'a pu amener au poteau, a été remboursé. Les chiffres du Pari mutuel des réunions de printemps dépassent de 200.000 francs ceux des réunions correspondantes de l'année dernière.

Les courses de Lyon qui auront lieu au Grand-Camp les 21, 23, 25 et 28 mai s'annoncent comme très brillantes. Plus de 350 chevaux sont engagés et la plupart des écuries de Paris et de la région lyonnaise enverront des représentants.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat, Grand-Hôtel.

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE

Vendredi 19 mai 1911, à 8 heures et demie précises, 26, quai de Retz, la « Muse symphonique et littéraire de Lyon » organise une soirée littéraire et artistique dont le programme est ainsi fixé : 1° Causerie de notre excellent confrère, David Cigalier; 2° Concert.

DERNIERES NOUVEAUTES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

L. Aubert : Précis d'examen en obstétrique et en gynécologie, 2 fr., net 1,75.

Duhem : Traité d'Énergétique et de Thermodynamique, tome 1^{er}, br. 18 fr., net 16 fr.

Rénon Louis : Traitement scientifique pratique de la tuberculose pulmonaire, br. 4 fr., net 3,50.

Pellerin : Denrées alimentaires, préparation, fabrication, conservation, cart. 17 fr. 50, net 15 fr.

Emery E. : Traitement de la syphilis, cart. 4 fr., net 3,50.

Rohn : Nouvelle psychologie animale, broché 2,50, net 2,25.

Tuiffier : Traitement du cancer inopérable (Monographie clinique), 1,25, net 1 fr. 15.

Haendel : La Pratique commerciale, cart. 5 fr., net 4,50.

Pascal : La démence précoce, cart. 4 fr., net 3,50.

Baldwin James-Mark : Le Darwinisme dans les sciences morales, br. 2,50, net 2 fr. 25.

Laurent : Clinique chirurgicale, cart. 35 fr., net 31,50.

Fabre : Mœurs des animaux, br. 3,50, net 3 fr.

Calmette, Imbeaux et Pottevin : Egouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cités, fasc. XV au Traité d'hygiène, br. 14 fr., net 12,50.

Lefèvre : La Philosophie, 1 fr. 95.

Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALLOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.

Vente — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

puis que cet enseignement n'a plus d'inspecteurs généraux.

Il s'en faut que nous ayons pu décrire tous les rouages du mécanisme administratif de l'instruction publique. Nous n'avons point parlé du bureau des liquidations de pensions de retraite (le troisième de la division de la comptabilité), dont le travail augmente sans cesse, comme le prouve la progression des crédits inscrits au budget : 1.924.000 en 1907; 2.360.000 en 1909 et 5.785.000 en 1910, dont 5.155.000 pour le seul enseignement primaire; ni du bureau du service intérieur, qu'occupent sans cesse, dans une maison où il y a toujours des réparations à faire, les constructions à surveiller, et qui est en outre chargé du service de la caisse; ni enfin du cabinet du ministre qui collabore plus intimement avec lui qu'aucun autre bureau. Le cabinet comprend d'abord un personnel permanent, dirigé par un chef de bureau, qui joue un rôle analogue à celui des anciens secrétaires généraux; ensuite un personnel mobile, qui est choisi par le ministre : directeur ou chef du cabinet, attachés au cabinet en aussi grand nombre que le permet le crédit de 28.400 francs alloué sur ce chapitre. Pas n'est besoin de dire à quelle énorme besogne est en tout temps attaché ce secrétariat particulier du ministre : elle devient fébrile à certains moments, quand il lui faut, par exemple, étudier, comme cette année, les 40.000 dossiers de demandes de palmes académiques.

Une revue parisienne vient d'ouvrir une enquête sur ce qu'elle appelle le *Conflit des trois enseignements*, dont elle dit qu'il n'y a pas à cette heure de « question plus envenimée » : envenimée peut-être par les propos des journalistes en quête de copie. Mais en fait, s'il y a parfois quelques mouvements de jalousie mesquine de

la part des « primaires » à l'égard des « secondaires », des secondaires à l'égard des « supérieurs », et de la part de ceux-ci vis-à-vis de ceux-là, quelques manifestations déplacées de dédain et de vanité, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il y ait réellement conflit. Les trois ordres ne demandent qu'à vivre en bonne harmonie, et ils associent souvent leurs efforts dans un louable esprit de fraternité scolaire.

En tout cas, il n'y a pas trace de méfiance entre les trois directions de l'administration centrale. Les trois directeurs marchent la main dans la main; et comment ne s'entendraient-ils pas, puisqu'ils poursuivent, chacun dans sa sphère, un même but, le développement de l'éducation nationale ? C'est une légende, colportée par les mauvaises langues, que les trois directions ne s'accrochent pas entre elles, comme séparées par des cloisons étanches. Rien n'est plus faux. Installés dans des cabinets qui voient, les directeurs se voient et échanget leurs idées, toutes les fois qu'il en est besoin. En outre, ils se réunissent avec le directeur de la comptabilité et aussi avec le directeur ou le chef du cabinet, pour constituer le *Conseil d'administration*, qui délibère sur les questions relatives à l'organisation des bureaux, à la nomination des rédacteurs, et parfois à l'application de quelques-unes des peines disciplinaires.

Où il y a conflit réel, persistant et fâcheux, c'est entre le ministère de l'instruction publique et son voisin d'en face, le ministère du Commerce. L'enseignement professionnel, dont l'importance s'accroît avec les nécessités économiques, est détenu par le Commerce qui en garde jalousement la possession. On n'a pas jusqu'à présent établi une direction uni-

que, comme on a fait par exemple en Italie, où le *Ministero della pubblica istruzione* comprend dans ses six sections une division de l'enseignement technique. De là, entre les deux ministères français, une concurrence, une dualité d'efforts et de dépenses, qui, selon un rapporteur du budget, aujourd'hui ministre, M. Steeg, « se traduit moins par une émulation féconde que par des gaspillages coûteux et des propos amers ». Le décret du 23 février 1892 a consacré la séparation des deux domaines en répartissant dans l'un ou dans l'autre les écoles en litige, suivant que la part de l'enseignement professionnel ou celle de l'instruction générale y était prépondérante : par suite, les écoles techniques appartiennent au Commerce, les écoles primaires supérieures à l'instruction publique. Mais la dispute continue : l'instruction publique fait valoir que dans les écoles techniques on enseigne l'histoire, la langue française, qui sont évidemment de son ressort; de son côté, le Commerce fait remarquer que dans les écoles primaires supérieures on a créé des sections commerciales, industrielles, agricoles, qui tendent à faire de ces établissements des écoles professionnelles. Il est fort à désirer qu'on trouve enfin le moyen de faire cesser la querelle et qu'on parvienne à coordonner, à unir des efforts jusqu'ici parallèles et parfois hostiles. La solution ne serait-elle pas dans un accord analogue aux pratiques déjà suivies pour d'autres écoles ? Au ministère de la Guerre est rattaché, par exemple, le Prytanée militaire de La Flèche; mais c'est l'instruction publique qui met à la disposition de ce ministère le personnel qui y enseigne. De même, les écoles techniques ne pourraient-elles pas continuer à relever du Commerce pour leur personnel strictement technique; mais c'est l'instruction publique qui choi-

sirait les maîtres chargés des diverses parties de l'instruction générale. Il est vrai qu'alors le Commerce revendiquerait sans doute pour lui la nomination des maîtres d'enseignement professionnel dans les écoles primaires supérieures...

Aujourd'hui la politique pénètre et s'immisce partout. Mais il n'est que juste de dire du ministère de l'instruction publique qu'il est un de ceux qui se défendent le mieux contre son intrusion. Quelle s'y glisse parfois pour obtenir, par faveur, la nomination d'un professeur, je n'en disconviens pas; que députés et sénateurs jouent un grand rôle dans la distribution des palmes académiques, on ne saurait en douter. Mais, dans l'ensemble, les influences politiques sont tenues à l'écart, et le ministère, se cantonnant sur le terrain pédagogique, garde sa pleine indépendance.

Plus influentes peut-être sont les associations de professeurs et d'instituteurs, les *Amicales*, qui se sont fondées en vertu de la loi du 2 juillet 1901. Par ce temps de syndicalisme, où l'on voit se développer chez les ouvriers vis-à-vis des patrons, chez les administrés vis-à-vis de leurs chefs, la tendance à se grouper pour revendiquer collectivement leurs droits, le personnel de l'instruction publique a suivi le mouvement. C'est ainsi qu'en face de l'administration centrale s'est constituée une puissance nouvelle, non pas pour lui faire opposition, mais pour la renseigner et pour émussement son zèle, la *Fédération nationale des professeurs des lycées*. Association importante par la qualité et le nombre de ses membres, puisqu'elle ne compte pas moins de 5.100 adhérents. Le but de cette société, comme le disent expressément ses statuts, est :

(A suivre.)

L'homme passe la moitié de sa vie à s'exposer par un mauvais régime alimentaire à une intoxication lente ou à contracter des maladies professionnelles si fréquentes dans les métiers où l'on emploie les métaux. Les maladies professionnelles viennent encore à leur tour empoisonner son sang par des microbes et des toxines. Ainsi tout corps de n'importe quel métal, qu'il s'agisse de goutte ou de rhumatisme, de dyspepsie, etc., le traitement local ne suffira pas, il faudra un traitement général qui dépure le sang. On prescrira alors les **PRODUITS STÉNOSE** (la sténose-santé). Par son action sur le foie et les glandes en gé-

ral, le **DÉPURATIF STÉNOSE** est indiqué dans toutes les maladies et les **DRAGÉES STÉNOSE** particulièrement dans l'âge critique et les troubles des époques de la femme. — **PRODUITS DÉPURATIFS STÉNOSE**, dans toutes les pharmacies, préparés par tous les établissements pharmaceutiques H. Augé et Cie, rue du Musée, 27, Lyon. — Autres spécialités du même laboratoire : **FARINAUGE**, aliment chocolaté, diastase, pour enfants, convalescents et malades ; **VIN FORTIFIANT NÉMIOU** ; **CACHETS KEF**, migraines, névralgies, rhumatismes ; **SIROP PEOTORAL** et **CAPSULES SYLVIOL** : bronchites.

Dr R. T.

MODERN SCHOOL

ANGLAIS Leçons ITALIEN
ALLEMAND Traductions ESPAGNOL

LYON - 32, Rue de la République, 32 - LYON
A COTÉ DES DEUX-PASSAGES

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures

HENRI BONJOUR, FABRICANT

Cours de la Liberté, 42-44, LYON

Conditions particulières à tous les membres de l'Université

DÉSINFECTION FORMOCHLOROL

PAR LES VAPEURS SÈCHES DE
au moyen de l'Alcaloïde Formochlorol
(Breveté S. G. D. G.)
C. TURQUIER, 8, quai de l'Hôpital
Solel Concessionnaire à Lyon
Entreprise de désinfection de châteaux, villas, appartements, écoles, meubles, literies, vêtements, etc.
Destruction absolue de tous les germes microbiaux.
Réception des locaux désinfectés, quelques heures après l'opération. — Aucune détérioration.
DESTRUCTION RADICALE DES INSECTES
(A. DROUOT, 11, rue de la République) — Téléphone : 41-01
Vente et Location de Lits mécaniques pour malades

TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE

Maison fondée en 1855

J. RUETTARD FILS

61, Rue de la République

LYON Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve — Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

LINOLEUMS

BOURRELETS DE CALFEUTRAGE PERFECTIONNÉS

LOUIS GIRARD

Rue de la République, 41

NETTOYAGE PAR LE VIDE

des Appareils, Bureaux, Châssis, etc.

les ASPIRATEURS de Possibilité

nettoyage électrique et à essence

Restaurant POIRSON

Rue Stella, 4, LYON

SERVICE à la CARTE et à PRIX FIXE

Déjeuners et Dîners à 1.75

ET AU-DESSUS

AU CHEVAL BLANC

Spécialité de Linoléum pur liège

et Incrusté, Tapis, Moquette, Tôle aluée

Grand choix de dessins nouveaux et des

premières marques

BÉRARD

Maison de confiance

La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810

32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TÉLÉPHONE 43-39

INSTALLATIONS SANITAIRES

MATÉRIEL COMPLET

HYDROTHERAPIE : Baignoires, Chaudières, etc.

ELECTRICITÉ

J. ARDIN

8, Place St-Nizier LYON Place St-Nizier, 3

Travaux de Bâtiment, Plomberie, Zinguerie

CHÉMISES, FAUX-COLS et MANCHETTES

EN TOUS GENRES

AU MERISIER

Chapeaux, Suede

Costes d'officiers et pour auto

Rue de la Barre, 4

CRAVATES

Bretelles, Jambettes

Bas et Chaussures

Encassements. — Homme sérieux muni

des meilleures références, demande

encassements à forfait à faire. Conditions

particulières pour MM. les docteurs.

S'adresser M. Reynaud, bureau

du journal.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

MOBILIER ASEPTIQUE

Installation de cliniques et Hôpitaux. — Electricité médicale

Maison LAFAY & SOUEL

Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires

Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre

LYON

Téléphone : 32-85. — Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. — Téléphone : 32-85

CAOUTCHOUC

GUTTA, FIBRE, AMIANTE

DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS

Bouillottes, vessies à glace, urinaux, coussins

canules, ailes, drap d'hôpital, drains, etc.,

et tous articles pour malades.

Vêtements Imperméables, Chaussures caoutchouc

PRIX SPÉCIAUX à MM. les Docteurs et Étudiants.

THE SPORTSMEN

VÊTEMENTS

BONNETERIE

à la mode de la Saison

Accessoires, etc.

IMPORTATION DIRECTE

ARTICLES ANGLAIS

JEUX DE SALONS - JEUX DE JARDINS

Bronzes et Médailles

G. DENAT & P. CASSAS

21, Rue Gentil, 21 LYON

Ang. Maisons CLOT-PHÉLIX et PROBST réunies

BEAL Frères Succ^{rs}

15, Rue de la République, LYON

TÉLÉPHONE 22-75

MUSIQUE - PIANOS

Vente-Abonnement Vente et Location

Vaste annexe et ateliers de réparations

8, Rue du Piastre

Salles de Concert, 41, r. Longue, 5, r. Longue, 15, r. République

9, Place des Jacobins, LYON

PETIT PARIS

LINGERIE, BLANC, BONNETERIE

Réduction aux Membres de l'Université

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve

Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve

Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve

Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve

Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve

Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc.

Décorations françaises et étrangères

32, Rue de la République, LYON

Téléphone 43-24

Les maladies de peau forment des plaies qui sont autant de portes ouvertes pour les microbes et, chez les enfants particulièrement, on a vu de graves infections générales comme la bronchopneumonie, la septicémie ou empoisonnement du sang, qui étaient causées par un eczéma, un herpès très étendu. Notre peau constitue en effet une barrière pour les microbes et ses solutions de substitution, ses plaies ou abcès, pertes de ces microbes qui vont localiser leur action nocive dans un organe comme le poulmon, ou coloniser dans le sang. Aussi

les médecins prescrivent-ils avec satisfaction un produit médicamenteux tel que le Cadum, parce que ses propriétés antiseptiques sont la meilleure garantie de son efficacité et parce que son absence de toxicité le fait tolérer par tous les malades, enfants ou femmes. Dans le cuir chevelu, dans l'acné ou les prurits, etc., le Cadum détruit les microbes, calme les douleurs et pousse à la réparation des tissus. Cadum, en vente dans toutes les pharmacies, boîte d'essai, 0 fr. 50 ; grandes boîtes, 1 et 2 francs.

TABLEAU DES EXAMENS

Congrès l'après-midi du mardi 23 mai.

EPREUVE PRATIQUE DE MÉDECINE OPÉRATOIRE DU TROISIÈME EXAMEN DE DOCTORAT.

1^{re} Partie

Jury : MM. Pollosson (M.), président ; Laroyenne, Tavernier.

Candidats : MM. Murard (Ch.), Bessière, Brissaud (Eug.), Perrin (H.), Barnaud, Bouchet.

Le mercredi 24 mai, à 5 heures. (Laboratoire de Médecine opératoire.)

2^e Partie

Jury : MM. Paviot, président ; Mouriquand, Fernand Arloing.

Candidats : MM. Daujat (Ch.), Détourbet, Dumont (Alb.), Prel, Zablocki.

Le mercredi 24 mai, à 5 heures. (Laboratoire d'Anatomie pathologique.)

THESE

Le mal de Maupassant

Jury : MM. Pierret, président ; Rochet, Lépine (J.), Étienne Martin.

Candidats : M. Pillet.

Le mercredi 24 mai, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

CONSEIL DE LA FACULTÉ

Le vendredi 26 mai, à 5 heures.

CINQUIÈME EXAMEN DE DOCTORAT

2^e Partie

Jury : MM. Nicolas, président ; Lannois, Lépine (J.).

Candidats : MM. Verne, Janney, Perrin (Em.), Lambert.

Le samedi 27 mai, à 9 heures du matin, à l'Antiquaille. (Service de M. Nicolas.)

TROISIÈME EXAMEN DE DOCTORAT

1^{re} Partie

Jury : MM. Pollosson (A.), président ; Commandeur, Thévenot.

Candidats : MM. Murard (Ch.), Bessière, Méginn, Wagner, Brissaud (Eug.).

Le samedi 27 mai, à 5 heures. (Salle des Examens. — N° 2.)

TROISIÈME EXAMEN DE DOCTORAT

1^{re} Partie

Jury : MM. Vallas, président ; Patel, Voron.

Candidats : MM. Vuillaume, Perrin (H.), Barnaud, Bouchet.

Le samedi 27 mai, à 5 heures. (Salle des Examens. — N° 1.)

TROISIÈME EXAMEN DE DOCTORAT

2^e Partie

Jury : MM. Pierret, président ; Collet, Neveu-Lemaire.

Candidats : MM. Voizard, Daujat (Ch.), Détourbet, Dumont (Alb.), Prel, Zablocki.

Le samedi 27 mai, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

A LA GRANDE MAISON

LYON, Place de la République, LYON

PANAMAS

Importation directe

9^{fr} 90

PNEUS DE VÉLOS

Vente en détail aux prix de gros

SERIE RECLAME

Articles se vendant au détail 7 fr.

L'envolée, 2 toiles..... 3.75

La chambre à air..... 3.75

SERIE SUPÉRIEURE

Articles se vendant au détail 6 fr.

L'envolée, 3 toiles..... 5 fr.

La chambre à air supérieure..... 5 fr.

SERIE GARANTIE UN AN

Articles se vendant au détail 12 fr.

L'envolée, des 1^{res} marques..... 7 fr.

La chambre à air, des 1^{res} marques..... 7 fr.

SERIE EXTRA GARANTIE UN AN

Articles se vendant au détail 14 et 18 fr.

L'envolée des premières marques, cycles ou tendons..... 9 fr.

NOUS GARANTISSONS que tous nos articles, enveloppes et chambres à air sont neufs, marques sans défauts et des meilleures marques connues.

NOUS VENDONS A PRIX DE GROS, c'est-à-dire avec 40 à 50 % sur les tarifs de vente.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU CAOUTCHOUC, Lyon, 9, rue Pierre-Corneille. Téléphone, 39-11.

Maisons à Paris, Bordeaux, Levallois

Envois contre remboursement franco à partir de 25 francs

Les Magasins sont ouverts : la semaine, de 6 h. 1/2 à midi, et de 1 h. à 7 h. 1/2. Le dimanche, de 7 heures à midi.

SOMMAIRE

du numéro du LYON UNIVERSITAIRE

du vendredi 12 mai 1911

1. Un savant danois au Collège de France (Joseph Bois) ;

2. Dispensaire général de Lyon ;

3. Ecole de Santé militaire.

4. La réforme des études médicales.

5. Association amicale des étudiants en pharmacie ;

6. Le Nouvel Hôtel-Dieu de Lyon ;

7. L'Enseignement primaire en Italie ;

8. Conférence allemande à l'Université (Modern) ;

9. Paris contre la Province (Antoine Villereux) ;

10. Excursion publique de géologie ;

11. Mes Notes (Pascal Ribois) ;

12. Ecole Polytechnique ;

13. Congrès français de médecine ;

14. Variétés ;

15. Semaine sportive ;

16. Ecole d'aviation ;

17. Montoya à Lyon ;

18. Tableau des Examens ;

19. Feuilleton du Lyon Universitaire : Le

Ministère de l'Instruction publique, Gabriel Compayré.

QUALITÉS D'UNE BONNE EAU MINÉRALE. — Pour apprécier à sa juste valeur une eau minérale, il faut examiner attentivement sa composition chimique. Il ne suffit pas que cette eau contienne beaucoup d'acide carbonique, une forte quantité de bicarbonate de soude, mais il faut encore que ses sels constitutifs soient dans une telle proportion qu'ils donnent à l'eau une saveur agréable, une légèreté facilitant l'absorption ; qu'ils en fassent une eau de table ne fatiguant pas l'estomac, favorisant la nutrition, stimulant l'état général, pouvant être consommée longtemps et en forte quantité sans aucun danger ! Au fort des eaux minérales qui possèdent ces précieuses qualités, dont les succès thérapeutiques sont indéniables, les médecins mettent aujourd'hui l'EAU DE

POUGUES, recommandée aux malades du tube digestif, à cause de son alcalinité, de ses gaz qui stimulent la motricité de l'estomac ou de l'intestin ; aux malades de la nutrition en général parce qu'elle assure l'élimination des déchets de l'alimentation, facteurs de goutte, de gravelle, de rhumatisme, de diabète ; aux débiles, aux neurasthéniques, aux anémiques, parce qu'elle tonifie et accélère la nutrition. POUGUES, cure d'air et de terrain, agréable ville d'eau munie de tous les perfectionnements de l'hygiène moderne, de tout l'outillage nécessaire aux malades, possède à côté des sources bicarbonatées sodocalciques qui permettent d'exporter une eau de table délicieuse, des sources sodoferrugineuses célèbres contre les états d'anémie. En tant qu'eau minérale, en tant que station balnéaire, Pougues répond à tous les desiderata des médecins et à toute l'utilité qu'en doivent espérer les malades qui fréquentent cette ville ou boivent de son eau.

BIBLIOGRAPHIE

SCIENTIA, revue internationale de synthèse scientifique. Direction et rédaction : Milano, via Aurelio-Saffi, 11.

Sommaire de la deuxième livraison de 1911 : F. Henriques : Le problème de la réalité. — H. Poincaré : L'évolution des lois. — G. Celoria : L'œuvre de Giovanni Schiaparelli. — L. de Marchi : Nouvelles théories relatives aux causes de l'ère glaciaire. — E.-S. Russell : Le vitalisme. — Ch.-S. Sherrington : Le rôle de l'inhibition réflexe. — W. Ostwald : La volonté et sa base physique. — I. Fischer : Une théorie de l

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a conquis la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure absorbé. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

Pour laisser aux malades le secours d'un traitement aussi actif, les Laboratoires Dalin préparent des ampoules de bi-iodure de mercure indolore. Cette absence de douleurs dans les injections avec les Ampoules Dalin explique leur succès autant auprès des docteurs qu'auprès des malades.

Les Laboratoires DALIN, 1, rue de la Martinière, 3, place St-Vincent, à Lyon, préparent les AMPOULES DALIN BI-IO-DURE DE Hg. INDOLORES et consentent les prix médicaux aux étudiants.

Bien formuler : BI-IO-DURE INDOLORE DALIN. D^r R. T.

MIGRAINES ET AUTRES DOULEURS. — Les maux de tête sont communs à tous les âges ; ils persistent souvent très longtemps et ne cessent qu'avec l'apparition d'autres douleurs névralgiques ou rhumatismales, etc. L'insomnie, l'impossibilité du travail intellectuel ou physique, la perte d'énergie morale, voilà les funestes conséquences de toutes ces manifestations douloureuses ! Aussi les médecins sont-ils heureux de prescrire un médicament qui a fait déjà ses preuves : **LES CACHETS RONZIERE**, soumis à l'expérience médicale, ont démontré leur efficacité certaine dans tous les troubles douloureux : migraines, névralgies, ou douleurs rhumatismales, sciaticques, gripes, douleurs viscérales. Ils ont démontré aussi la rapidité, la durée de leur action amenant par sa continuité la guérison. — **LES CACHETS RONZIERE** sans toxicité, peuvent être prescrits aux femmes, aux enfants, aux vieillards comme aux adultes. **LES CACHETS RONZIERE**, 0 fr. 20 le cachet, la boîte de 12, 2 francs, dans toutes les pharmacies. — Vente en gros, rue de la Bourse, 5, à la grande Pharmacie Universelle, Lyon. D^r R. T.

Voulez-vous être bien habillés et pas cher? Allez
Au Tailleur Moderne
55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1
VOIR LES ETALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUTES DE LA SAISON
Une réduction de 5/10 sera consentie à tout acheteur porteur de la carte d'étudiant ou d'un n° de Lyon Universitaire

Echos des Spectacles

Les spectacles d'été au Casino-Kursaal
Comme l'an dernier, et c'est une habitude des plus louables à continuer, avant sa clôture annuelle, le Casino-Kursaal a commencé hier une série de représentations de spectacles d'été à prix très réduits parfaitement accessibles pour toutes les bourses.

Le public est venu nombreux à la première soirée, hier, dont le programme, malgré sa simplicité extrême, ne pouvait être mieux composé. Il comprend un vaudeville en deux actes, mais deux actes signés des deux auteurs comiques actuellement les plus réputés, les maîtres incontestables du rire, Kéroul et Barré, qui, à eux seuls, avec leurs pièces, ont plus guéri de neurasthéniques que tous les docteurs de toutes les Facultés de médecine française, étrangère et inconnues réunies. Il n'existe pas de vaudeville plus hilarant que « Moumoute », dans lequel Kéroul et Barré se sont plu à multiplier les imbroglios les plus extravagants, les situations les plus abracadabrantes et les personnages les plus extraordinaires imaginés qu'il est possible d'imaginer. « Moumoute » ne peut pas se raconter, car il n'est pas un vaudeville, mais il y en a dix de réunis en lui. Il ne fait pas rire, mais esclaffer, et, lorsqu'on l'a entendu, on ressent aussitôt le plus vif désir de l'entendre de nouveau et au plus tôt, d'autant plus que son interprétation est des plus homogènes et des meilleures avec Fortuné Cadet, Carl Star, Mme Suzanne Rossillon, Jane Delorme dans le rôle qu'elle a créé, Redna, Gaspard, Lady-Helt, MM. Milton, Dovey, Bolonio, etc.

d'été de l'Olympia, cet incomparable music-hall estival, unique en province, et contenant plus de trois mille personnes. Nous avons donc de réelles distractions en perspective pendant les beaux mois de l'année, si l'on en juge par la valeur du programme d'ouverture qui a été chaleureusement accueilli : comment ne pas être enthousiasmé avec la populaire Henriette Leblond, la Thérèse moderne, qui, dans ses créations, amuse ou attendrit, c'est un triomphe qu'obtient cette célébrité artistique de notre époque. Parmi les nombreuses attractions, il faut citer tout particulièrement le fantastique travail acrobatique présenté par les quatre seurs Merckels, ce numéro fait l'admiration générale autant par la grâce et la désinvolture de ces jeunes miss que par leur adresse et leur force. Viennent ensuite Lievin et Pantzer, dans une récréation sportive très intéressante ; les frères Habs, originaux excentriques très amusants ; les Ados, numéro gréco-romain présenté par Miss Lina, prodigieux développement musculaire ; Ziz, gymnaste athlète de première force. Ensuite, comme vedettes, le public a fort applaudi Mlle Vialis, de l'Eldorado de Paris ; M. Natol, dans ses imitations ; M. Marval, bon chanteur de genre ; Mlle C. Bellecour, exquise diseuse ; M. Deville, joyeux tour-lourou, etc.

Par cette sommaire description, on voit que les spectacles de notre Olympia sont attrayants et ne peuvent manquer d'attirer les amateurs du beau, du sensationnel et de l'indéfini. — Dimanche 21, jeudi 25 mai, fête de l'Ascension, grandes matinées.

OLYMPIA MUSIC-HALL. — La très jolie allée garnie de platanes ; les coquets jardins abondamment pourvus d'arbres et de bosquets, le tout enguirlandé de fleurs multicolores ; un hall brillamment illuminé ; un public enthousiaste et un spectacle prodigieux ; voilà ce qui fut donné pour l'inauguration de la saison

LE RÔLE DES FERMENTS MUSCULAIRES DANS L'ÉCONOMIE HUMAINE. — La chair des animaux contient à côté d'éléments tels qu'azote, glycogène, sels minéraux, phosphates de fer, des distases, des oxydases qui facilitent l'absorption et aident à la transformation des principes nutritifs. Dans tous les états morbides, convalescence des maladies aiguës, affections chroniques, tuberculose, syphilis, chez les enfants chétifs, il faut donner le suc musculaire, aliment réparateur et fortifiant qui est vivant, tandis que toutes les poudres de viandes, les pépines, les pancréatines, sont des cadavres dépourvus de toute action biologique et gênent même parfois les actions chimiques de notre tube digestif. — Les médecins ont alors bien accueilli un produit ou est concentré le suc musculaire du cheval, animal rarement tuberculeux et exempt de parasitisme, l'**HIPPOSARCINE ROY**. Il suffit de lire à son sujet les approbations de médecins, tels que MM. Biot, Banfay, Verdy, Nicou, Antyl, Lanouette, Sigéac, etc., pour se rendre compte que l'**HIPPOSARCINE ROY** est un aliment réparateur et mieux qu'un médicament ! L'**HIPPOSARCINE ROY** se donne à la dose de 3 à 6 cuillerées en 24 heures pour les adultes, moitié pour les enfants et se trouve en gros chez MM. Givaudan et Lavirotte, 8, quai des Étroits, Lyon, et dans toutes pharmacies.

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI
BREVETÉ S. G. D. G.
2, Grande-Rue de la Croix-Rousse

Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières. Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.

Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.

Se place dans les gaines des cheminées froides ou chaudes ; la même gaine à chauffage peut servir en hiver pour l'aération. Notre aspirateur facilite l'évacuation des produits de combustion. Il est donc doublement hygiénique.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS
recommandés par le Lyon-Universitaire

P. MORAUD, 19-28, rue du Piat, Librairie, Papeterie, Imprimerie.
PAUL BIONDETTI, Bandagiste-Herniaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, Lyon.
Mme RAMBAUD-COLLET, pension de famille, rue Vendôme, 109-111-113, près cours Morand. Prix modéré.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :
A M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

SAUVEZ VOS CHEVEUX
AVEC LE MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE
EN VENTE PARTOUT, PHARMACIENS, PARFUMIERS
Gros : F. VIBERT, CHIMISTE A. BERNHARDT, LYON

Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés

A TOUTES DISTANCES
Par Voiture-Ambulance Automobile
Chauffeur à la Vapeur et du matériel perfectionné

Jean MOUTIN
LYON, 6, quai Gailleton (Près la place de la Charité)
— Téléphone 28-70 —

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LABORATOIRES
Soudage de verre
GUILLERMARD
34, rue Sainte-Hélène, LYON
FOURNISSEURS DES FACULTÉS ET DES HÔPITAUX
EXÉCUTIF SUR DESSINS ET COQUES

GRANDS BAINS DES TERREAUX
5, rue Sainte-Marie-des-Terreux (Près la rue d'Algérie)
— LYON —
Établissement de 1^{er} ordre. Traitements et Bains médicaux. Frictions et Massages. Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.

Charles TRUCCHI, Propriétaire
Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

MANUFACTURE FRANÇAISE "REGIA" DES PRODUITS
Les crèmes REGIA de Céréales
Les crèmes REGIA de Légumineuses
Les crèmes REGIA de Fruits
Les crèmes REGIA de Chocolats
Le cacao REGIA à l'Avoine
Se recommander par leur fabrication supérieure et leur goût exquis pour régime, pour alimentation des enfants et pour tous ceux qui, sous un faible volume, désirent un produit fortifiant, très digestible et de préparation rapide.
Dépôt Général : 6, PLACE ST-JEAN, LYON
TÉLÉPHONE : 35-50
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS

ÉCOLE DE Culture Physique
19, Place Bellecour, LYON
Méthode scientifique du Professeur AUG. CLAUDE
— SANTÉ - FORCE —
et BEAUTÉ PLASTIQUE
Anatomie de la forme de la taille
diminution de l'OBESITÉ
Leçons d'anatomie et de physiologie pratiques

AU CHINOIS
11, Rue Centrale, LYON
(Entre la rue Dubois et l'église St-Nizier)

Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux
Spécialités d'articles laocables pour clinique, hôpitaux, chambres de malades, etc.

Papiers sanitaires lavables, Tekko (imitation soierie), Salubra (toiles peintes), solides à la désinfection et à la lumière. — Sur demande envoi de collections.

Photographie d'Art et d'Industrie
de MÉDECINE et de CHIRURGIE
CH. VOLATIER
Successeur de J. GARCIN
Maison fondée en 1855
APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES
50, rue Childébert (au 1^{er}) LYON
Annexe : Péristyle du Grand-Théâtre

GUITINE BLANCHET
Spécialiste rigoureux aux principes actifs du TISSON ALBON
Objet d'une communication à la Société Nationale de Médecine
MÉDECINE NOUVELLE de l'HYPERTENSION
qui remplace les toxiques dans l'artériosclérose, les artères, la goutte, le néphro-sclérose, l'écoulement, les troubles du saturnisme, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptyses des tuberculeux et les bronchites.
PILULES dosées à 0.05, 0.45 par jour entre les repas.
Dépôt : Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers, LYON.
Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers, LYON.

LE NOUVEAU PNEU HUTCHINSON
EST INCOMPARABLE

J^e DESHERTAUD
PHOTOGRAPHE
31, 35, Rue Victor-Hugo
Téléphone 39-03 LYON Téléphone 39-03

FOURNITURES GÉNÉRALES
TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement
Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Étudiants

MAISON DE FAMILLE
Confortablement installée

CHAMBRES ET PENSION SOIGNÉES
Pension à partir de 90 fr., au cachet 1.50

1, Quai Gailleton, LYON
Angle de la rue de la Barre

Bandages, Ceintures et Bas à Varices, Orthopédie, Prothèse

M. LACOMBE
LYON, 23, Rue Auguste-Comte, 23, LYON
Médaille de Collaborateur à l'Exposition de Lyon 1904

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

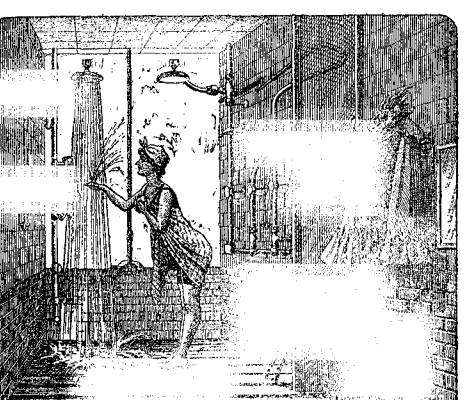
Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

PETITES DOUCHES LYONNAISES



Bains par Aspersions 0.30
4 ÉTABLISSEMENTS A LYON
48, rue de la République, 278, avenue de Saxe,
7, cours Lafayette, 7, grande rue de Cuire.

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Malades Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Concubescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

SUC SIMON
Liquor Select
Très Digestive
Originaire à l'EAU D'ALGER

"OMEGA"
20 fr. comptant, 10 par mois
Marius LECOMTE FILS
45, Quai de Retz, LYON

ANTISEPTIQUES LAROCETTE
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
COTONS HYDROPHILES
Crêpes Larocette
Catguts, soies, produits stérilisés
Représentant : M. BOSSOT, 24, r. Lanterne, LYON

PRESSE A. PETIT
38, Boulevard des Brotteaux, LYON

Orthopédie, Bandages
APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES
Anc. Mais^{rs} ACHARD-MILHET
E. DOUISSET, S^r
95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
BANDAGE PNEUMATIQUE
BREVETÉ S. G. D. G.
Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesure

L. LANDROZ OPTIQUE EN TOUS GENRES
1, Place des Jacobins (au 1^{er}) LYON

TEINTURE et DÉGRAISSAGE
Travail soigné, Prix modérés
GLACAGE AMÉRICAIN DE FAUX-COLS et MARCHETTES
Deuil en 24 heures
MAISON AYBRAM
6, Avenue Berthelot, LYON
(Près le Pont du Midi)
ON LIVRE A DOMICILE

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES
Location, Réparation, Installation
Maison V^o ROBIN & ses Fils
FONDÉE EN 1855
Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON
(Ancien Quai de la Charité)

Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université lyonnaise

GRAND ENTREPRISE LYONNAISE DE
HOUILLES, COKES
ET AGGLOMÉRÉS
Spécialités d'Anthracites Anglais, Belge, et Bois de chauffage
P. HONTA
19, RUE DE LA CHARITÉ
Entrepôts et Magasins : 1 et 3, Rue de Fleurbaeu
Prix spéciaux pour membres des Universités
Officiers, Étudiants

Établissements
Typographiques
WALTENER & C^{ie}
LYON PARIS
3, Rue Stella, 3, Place du Calvaire, 2
Tél. 18-39

IMPRESSIONS
COMMERCIALES
ADMINISTRATIVES
ET DE LUXE
Actions - Obligations - Titres divers
CHÈQUES
Imprimés en noir ou couleurs avec toute de sûreté

STATUTS, NOTICES, RAPPORTS
Livrés en quelques heures

Albums, Catalogues
PRIX-COURANTS
Affiches de tous genres
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Imprimerie WALTENER & C^{ie}
THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE

SUPPRESSION des POMPES
DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts
PAR LE
DESSUS de Puits de SÉCURITÉ
ou ÉLEVATEUR D'EAU
à toutes profondeurs

Les Docteurs conseillent, pour éviter toujours de l'eau saumâtre, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Nul craint nullement la gèle pour le pose ni pour le fonctionnement, et dans tous les cas, les puits, et sans réparations sur tous les puits, communal, mülroyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix 150 fr.
Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité si le couvercle ne convient pas.

Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie} à RAISMES (Nord)
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

COFFRES-FORTS BAUCHE
LYON
Rue Président-Carnot, 7

Imprimerie WALTENER & C^{ie}
3, Rue Stella, 3
— LYON —

THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE

SUPPRESSION des POMPES
DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts
PAR LE
DESSUS de Puits de SÉCURITÉ
ou ÉLEVATEUR D'EAU
à toutes profondeurs

Les Docteurs conseillent, pour éviter toujours de l'eau saumâtre, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Nul craint nullement la gèle pour le pose ni pour le fonctionnement, et dans tous les cas, les puits, et sans réparations sur tous les puits, communal, mülroyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix 150 fr.
Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité si le couvercle ne convient pas.

Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie} à RAISMES (Nord)
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

Imprimerie WALTENER & C^{ie}
THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE

SUPPRESSION des POMPES
DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts
PAR LE
DESSUS de Puits de SÉCURITÉ
ou ÉLEVATEUR D'EAU
à toutes profondeurs

Les Docteurs conseillent, pour éviter toujours de l'eau saumâtre, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Nul craint nullement la g